**Canevas pour les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation en ophtalmologie / ophtalmochirurgie**

Introduction

Avec ce canevas, la Société suisse d’ophtalmologie souhaite standardiser les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation reconnus en ophtalmologie / ophtalmochirurgie. Le concept de formation postgraduée permet de garantir la qualité de la formation. Il décrit en détail la structure des établissements de formation concernés (ch. 5 du programme de formation postgraduée) ainsi que le fond (contenu) et la forme (temps) de l’enseignement (ch. 3 du programme de formation).

Le canevas reprend les principaux points du programme de formation postgraduée concerné, en particulier les dispositions des chiffres 3 (objectifs de formation) et 5 (caractéristiques des établissements de formation).

Tous les concepts de formation sont publiés sur internet ([www.registre-isfm.ch](http://www.registre-isfm.ch)) et donc accessibles à tous. Ils servent de base à la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) et à l’équipe de visite lors de la vérification des critères de reconnaissance (art. 41-43 RFP; ch. 3 et 5 du programme de formation). Ils ont aussi pour objectif de faciliter la planification de la formation postgraduée des futurs spécialistes. Les concepts de formation postgraduée doivent être mis à jour chaque année.

=> Veuillez supprimer cette introduction après avoir établi votre concept de formation postgraduée!

1. Informations relatives à l’établissement de formation postgraduée

1.1 Nom de l’établissement de formation, adresse postale, numéro(s) de téléphone

1.2. Établissement de formation reconnu en

 - Ophtalmologie: catégorie

 - Éventuellement, reconnaissance pour la formation approfondie en ophtalmochirurgie: catégorie

1.3. Caractéristiques particulières de l’établissement de formation, p. ex. fonction de centre hospitalier, etc.

1.4. - Patients hospitaliers: nombre d’hospitalisations par an

 - Patients ambulatoires: nombre de consultations par an

 - Nombre d’opérations par année dans les segments I à IV dans le centre principal d’un groupe ment de formation postgraduée (sauf interventions au laser, l’application de médicaments, rin çages des voies lacrymales, incisions et sutures ultérieures, des ponctions de la bulle de filtra tion)

1.5. Réseau de formation postgraduée

 (cf. glossaire: www.siwf.ch - Formation postgraduée - Etablissements de formation postgraduée)

 - De quels autres établissements de formation le réseau est-il constitué?

 - Quel est l’interlocuteur responsable du réseau de formation postgraduée?

 - Descriptif de la collaboration (consultation ou activité chirurgicale?)

1.6 Groupement de formation postgraduée

 (cf. glossaire: www.siwf.ch - Formation postgraduée - Etablissements de formation postgraduée)

 - Il regroupe les sites suivants :

 - Descriptif des caractéristiques et de la fonction des différents sites

 Quelles parties de la formation postgraduée peuvent être effectuées à quel moment et sur quel site?

 Où se déroule la formation postgraduée chirurgicale (dans au moins 3 segments, impérativement dans le centre hospitalier principal)?

 Que se passe-t-il si le cursus prévu d’un groupement de formation est interrompu de manière anticipée?

1.7 Coopération informelle avec d’autres institutions, en termes de formation postgraduée

 - Avec quels autres établissements de formation coopère votre établissement?

 - Descriptif de la collaboration (consultation ou activité chirurgicale?)

1.8. Nombre de postes pour les médecins en formation postgraduée (taux d’occupation d’au moins 50%)

 - en ophtalmologie

 - en tant qu’«année à option»

 - Postes en clinique

 - Postes de recherche (recherche clinique ou fondamentale)

1. Équipe médicale

2.1. Responsable de l’établissement de formation (médecin responsable de la formation)

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) en ophtalmologie / ophtalmochirurgie

2.2 Suppléant

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) en ophtalmologie / ophtalmochirurgie

2.3 Coordinateur de la formation postgraduée, si différent du responsable de l’établissement de formation

 coordinateur= médecin adjoint ou chef de clinique qui coordonne la formation des médecins-assistants à l’interne, cf. glossaire (www.siwf.ch – Etablissements de formation postgraduée)

Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) en ophtalmologie / ophtalmochirurgie

-

2.4 Autres médecins cadres impliqués dans la formation postgraduée

Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) en ophtalmologie / ophtalmochirurgie

2.5. Rapport médecins en formation / médecins formateurs (chacun à 100%) dans la clinique/le cabinet de groupe

1. Mise au courant lors de l’entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

 Un médecin-cadre est-il désigné pour un soutien personnel durant la mise au courant («tuteur»)? Un médecin en formation expérimenté est-il désigné comme interlocuteur?

3.2 Service d’urgence/service de piquet
Quel est le temps consacré au service d’urgence et/ou au service de piquet les jours de la semaine (jour/nuit) et les week-ends ou jours fériés?

 Comment se déroule formellement les débuts des nouveaux médecins en formation au service d’urgence/service médical de jour ou en service de piquet; sont-ils par exemple avec des collègues expérimentés lors de leurs premiers services?

 Comment le médecin-cadre responsable des urgences peut-il être atteint par le médecin en formation en dehors des heures de travail habituelles et en combien de temps peut-il arriver personnellement au chevet du patient?

3.3 Administration
Une personne (éventuellement non médecin) est-elle nommée pour expliquer et présenter aux médecins en formation le volet administratif de leur tâche?

3.4 Mesures en faveur de l’assurance-qualité et sécurité des patients
Existe-t-il un système de déclaration d’incidents critiques (CIRS)?

 Existe-t-il des systèmes pour promouvoir la sécurité des patients comme le contrôle électronique de la prescription de médicaments?

3.5 Directives spécifiques à la clinique
Quels sont les fondamentaux théoriques spécifiques à la clinique («livre bleu», «livre noir», «livre blanc»), les manuels de formation standard, la documentation en ligne recommandés pour la clinique (p. ex. UpToDate) ou les programmes de formation en ligne?

4. Contenu de la formation postgraduée (d’après le ch. 3 du programme de formation postgraduée)

4.1 Quels contenus de la formation sont enseignés au candidat, selon quel calendrier et quel degré de compétence? Le tableau doit présenter une échelle quantifiant l’autonomie du candidat et un échéancier conforme à la formation spécifique suivie jusqu’à présent. Il faut également accorder une attention particulière aux candidats qui suivent la formation en vue d’un autre titre de spécialiste et qui souhaitent accomplir une formation de 6 à 12 mois en ophtalmologie à titre d’«année à option».

4.2 Quelles interventions, opérations et autres mesures, conformément au programme de formation postgraduée, peuvent être réalisées avec les connaissances requises?

4.3 Formation théorique structurée en interne, y c. journal club

 - nombre d’heures par semaine

 - programme hebdomadaire (plan horaire)

4.4 Formation structurée en externe

 - nombre d’heures par an

 - cours externes

 - financement par

 - remplacement en cas d’absence par

4.5 Bibliothèque

 - revues (sous forme imprimée ou en édition plein texte en ligne) en ophtalmologie, autres revues spécialisées, manuels spécialisés

 - système de prêt à distance pour les articles/livres non disponibles sur place

4.6 Recherche

 possibilité de réaliser un travail de recherche (à l’université ou dans une unité de recherche reconnue)

 si oui, comment ?

4.7 Modes d’enseignement, p. ex. simulateurs d’opérations

5. Évaluations

5.1 Évaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX / DOPS

 fréquence / à quel moment

5.2 Entretien d’entrée en fonction / entretien de suivi

 fréquence / à quel moment

5.3 Entretien d’évaluation annuel conformément au logbook / au certificat ISFM

 fréquence / à quel moment

5.4 Autres

 fréquence / à quel moment

6. Candidature

6.1 Date(s) pour déposer une candidature

6.2 Adresse pour déposer une candidature

6.3 Documents à joindre à la candidature:

 - lettre de motivation exprimant l’objectif professionnel

 - curriculum vitæ (CV) avec un tableau récapitulatif de la formation postgraduée accomplie jusqu’à présent

 - liste de la formation postgraduée déjà planifiée et de celle en vue

 - certificats / attestations (diplôme de médecin, certificats ISFM pour la formation accomplie jusqu’à présent)

 - liste d’autres sessions de formation postgraduée accomplies (p. ex. cours d’ultrasons)

 - catalogue des opérations / interventions etc.

 - liste des publications, si existantes

 - références

 - autre

6.4 Critères de sélection / conditions requises pour être engagé:

6.5 Déroulement de la procédure de sélection

6.6 Contrat d’engagement (cf. formulaire séparé «Contrat de formation postgraduée»)

Durée habituelle de l’engagement

 - pour la formation postgraduée en ophtalmologie

 - pour la formation dans une autre discipline («année à option»)

Lieu, Date

Janvier 2016 / 12.11.20 A. Prünte